

AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DE 1^e CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES

TROISIÈME CONCOURS

SESSION 2016

Mercredi 19 octobre 2016

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif, ni signature ou paraphe.
- ♦ Vous devez impérativement utiliser **une seule et même couleur non effaçable** pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.** L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

CONSIGNES POUR RÉPONDRE AU SUJET :

Répondez aux cinq questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, **uniquement sur votre copie**, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

Attention : les réponses portées sur le sujet lui-même, qui n'est pas ramassé en fin d'épreuve, ne sont jamais prises en compte.

Ce sujet comprend 11 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Question 1 – Charte de la laïcité à l'école (4 points)

À partir du document 1 et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

En France, l'école de la République est laïque.

- a) Qui est concerné par la « charte de la laïcité à l'école » ? (1 point)
- b) Citez deux articles de la charte qui concernent particulièrement vos obligations en tant qu'ATSEM et illustrez vos réponses. (1 point)
- c) Expliquez le terme « prosélytisme » cité dans l'article 6 de la « charte de la laïcité à l'école ». (0,5 point)
- d) En tant qu'ATSEM, proposez deux messages évoquant les principes de laïcité dans l'enceinte de l'école que vous feriez passer aux élèves. (1,5 point)

Question 2 – Hygiène des dents et des mains (4 points)

À partir du document 2 et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

L'école dans laquelle vous travaillez a inscrit dans son projet le renforcement de l'hygiène corporelle des enfants.

- a) Quelle(s) action(s) particulière(s) vous concernant en tant qu'ATSEM pourra (pourront) être mise(s) en place autour du repas pour les enfants déjeunant à la cantine ? (0,5 point)
- b) Quelle est l'utilité du lavage des mains ? (0,5 point)
- c) Quelle est l'utilité de sensibiliser au brossage des dents les enfants d'école maternelle ? (0,5 point)
- d) Proposez un protocole en quelques étapes permettant d'expliquer aux enfants comment procéder au brossage des dents. (1 point)
- e) En période d'épidémie hivernale à l'école, sur quel(s) point(s) particulier(s) du protocole de lavage des mains allez-vous être plus vigilant(e) ? Justifiez votre réponse. (1,5 point)

Question 3 – Les espaces en maternelle (4 points)

À partir du document 3 et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

Les nouveaux programmes de l'école maternelle sont entrés en application en septembre 2015. Leur mise en œuvre par l'enseignant, seul responsable des enseignements, amène à repenser les espaces de la salle de classe.

- a) Quel est le principal objectif des nouveaux programmes scolaires ? Pourquoi est-ce important de repenser les espaces des classes maternelles ? (0,5 point)
- b) Dans l'exemple présenté, quelles sont les principales modifications apportées à l'aménagement de la classe ? (0,5 point)
- c) Quelle est la fonction de l'espace central de la classe ? À quel(s) besoin(s) de l'enfant répond-il ? (1 point)
- d) Le plan de la classe fait apparaître une « zone d'intériorité ». À quel(s) besoin(s) de l'enfant doit-elle répondre ? (1 point)
- e) Selon vous, quel(s) type(s) d'aménagement(s) peut comporter cette zone d'intériorité ? (1 point)

Question 4 – Nouveaux rythmes scolaires : les bonnes pratiques en maternelle (4 points)

À partir du document 4 et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

La nouvelle organisation des journées à l'école demande à l'enfant de distinguer les temps scolaires et périscolaires. Les différents moments de la journée sont souvent confondus par les très jeunes enfants.

- a) Quelles sont les difficultés que l'enfant peut rencontrer au cours de ces différents moments de la journée? (0,5 point)
- b) En qualité d'ATSEM, vous pouvez être amené(e) à gérer les activités proposées aux enfants durant les temps périscolaires. À quoi devez-vous veiller et à quel(s) besoin(s) doivent répondre les activités proposées ? (2 points)
- c) Donnez un exemple d'activité(s) que vous proposeriez à des enfants de 4 ans sur un créneau horaire allant de 15h à 16h30. Justifiez votre réponse. (1,5 point)

Question 5 – Techniques d'entretien des locaux à l'école (4 points)

À partir du document 5 et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux questions suivantes.

Au quotidien vous effectuez le dépoussiérage et le lavage des mobiliers et sols des salles de classe de l'école. Vous procédez pour cela en plusieurs étapes en respectant les techniques préconisées dans le document 5.

- L'entretien des locaux vise à prévenir la transmission des germes afin de préserver la santé des enfants et des professionnels. Donnez deux exemples de germes que l'on souhaite éliminer par les techniques d'entretien des locaux. (0,5 point)
- Quelle technique d'entretien doit être réalisée au moins une fois par semaine ? Indiquez dans quelle zone et expliquez son utilité. (1 point)
- Rappelez les principes de base à respecter en matière de nettoyage des salles de classe. (0,5 point)
- Les éponges et serpillères sont à proscrire et le balayage à sec est interdit. Justifiez l'interdiction de ces pratiques et indiquez les bonnes pratiques en remplacement, en complétant le tableau ci-dessous **après l'avoir reproduit sur votre copie**. (2 points)

À proscrire ou interdit	Justifications (2 x 0,5 point)	Bonnes pratiques (2 x 0,5 point)
Balayage à sec		
Éponges et serpillères		

DOCUMENT 1

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

DOCUMENT 2

Wikipedia.fr

HYGIENE DES DENTS ET DES MAINS

Le brossage des dents a pour but le maintien de dents saines et d'un parodonte sain par l'élimination de la principale cause de pathologie dentaire : la plaque dentaire. Le dentifrice a pour intérêt principal de faciliter l'élimination de la plaque dentaire. Le principal principe actif du dentifrice est le fluor. Il renforce les couches superficielles de l'émail et les rend plus résistantes aux acides produits par les bactéries. Jusqu'à l'âge de six ans, la teneur en calcium du dentifrice doit être réduite du fait des difficultés de l'enfant à recracher (risque d'ingestion).

Ce n'est pas le temps que l'on passe à se laver les dents qui permet un brossage efficace. Il faut avant tout favoriser la méthode.

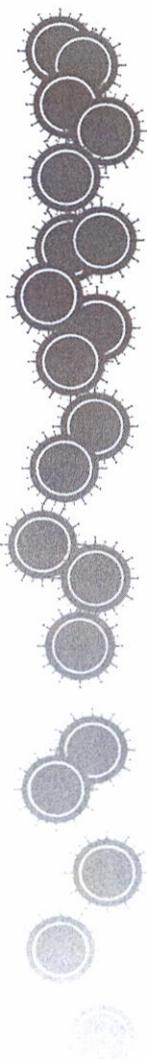
1. Il doit être réalisé après chaque repas.
2. Le brossage se fait bouche entrouverte.
3. Toujours du rouge (gencives) vers le blanc (la dent). Ne pas oublier de brosser la langue qui joue un rôle important dans l'hygiène bucco-dentaire.

La pratique de l'hygiène des mains, plus simplement désignée par « lavage des mains » consiste en l'application d'une série de mesures destinées à assurer la propreté des mains dans un objectif essentiellement sanitaire. Le but du lavage des mains, dans la vie quotidienne, est la détersion, laquelle consiste à enlever les saletés, notamment les graisses et la matière organique, d'éventuels produits toxiques, et certains microbes.

La prise de conscience du risque de transmission par les mains d'agents infectieux est un enjeu de santé publique. Elle fait également partie de l'hygiène vitale enseignée à l'enfant.

Dans le cas général, on se lave les mains à l'eau avec un savon doux, en faisant attention à se laver la paume, le dos de la main, les doigts et leurs interstices, pendant au moins 30 secondes, rincer à l'eau claire et si possible tiède et sécher avec une serviette propre ou un papier à usage unique. Si les ongles sont longs et que le dessous des ongles est souillé, il est recommandé de se brosser les ongles avec une brosse douce. Le lavage avec un savon bactéricide peut être indiqué en fonction des germes à éliminer durant le lavage.

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets



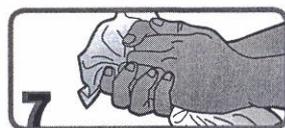
Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique



Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle

Les constats

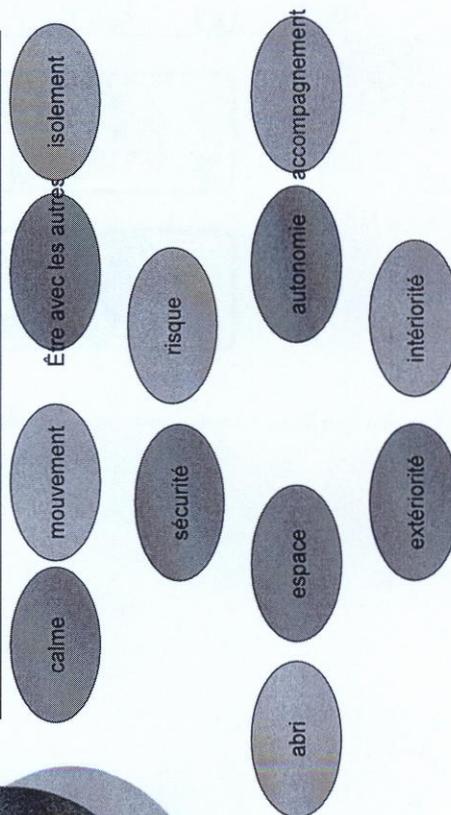
Extrait du rapport de l'IGEN 2011-108 d'octobre 2011 sur la maternelle
 extrait de la page 89 à la page 97
http://www.education.gouv.fr/IMG/pdf/2011_108_IGEN_Maternelle_215545.pdf

« Il semble utile de rappeler que la première finalité d'un aménagement bien conçu est de favoriser en permanence la réponse aux besoins des enfants, et ces besoins sont variés et évolutifs justifiant que la classe soit **différente selon les sections et modifiée au fil de l'année.** »

« Dans une classe maternelle, il devrait se trouver des espaces d'extension variable et de ressources variées selon les sections, permettant de satisfaire :

- les besoins physiologiques des enfants [...]
- les besoins psychomoteurs[...]
- les besoins de découverte et de connaissances nouvelles [...]
- les besoins d'expression et de communication [...]

Les besoins du jeune enfant



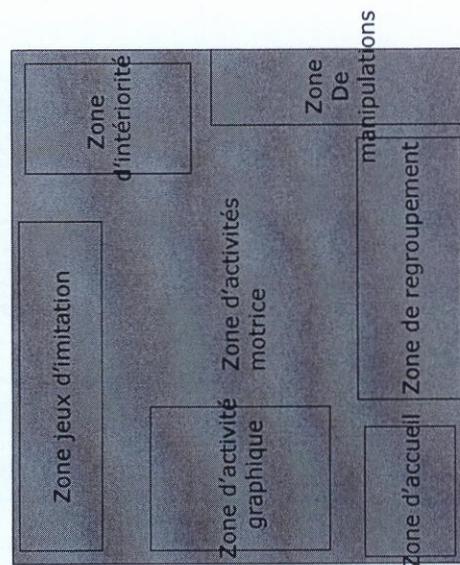
Le projet de programme pour la maternelle

Dans ces nouveaux programmes, l'accent est mis sur la nécessité d'adapter l'école aux jeunes enfants et non pas de demander aux jeunes enfants de s'adapter à l'école...
 Ces programmes prennent en compte le rapport de 2011

« Une école adaptée aux jeunes enfants »

- accueillir dans une école et une classe
- accompagner les transitions
- tenir compte du développement de l'enfant

Les besoins de l'élève: exemple avec la classe de Claire Humbert



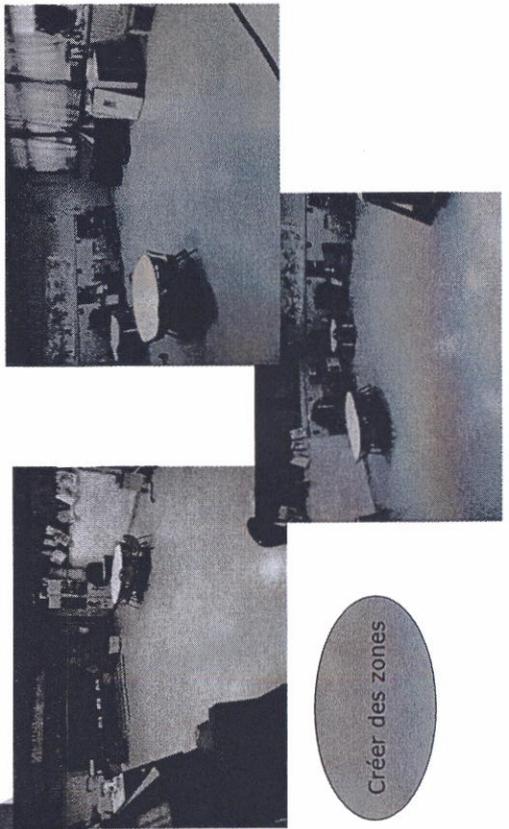
La zone d'activités motrices

Elle répond au besoin fondamental de mouvement du jeune enfant.

On libère de l'espace pour bouger, danser... mais également pour explorer, jouer et entrer en relation avec les autres

Et aujourd'hui...

Ouvrir l'espace



Créer des zones

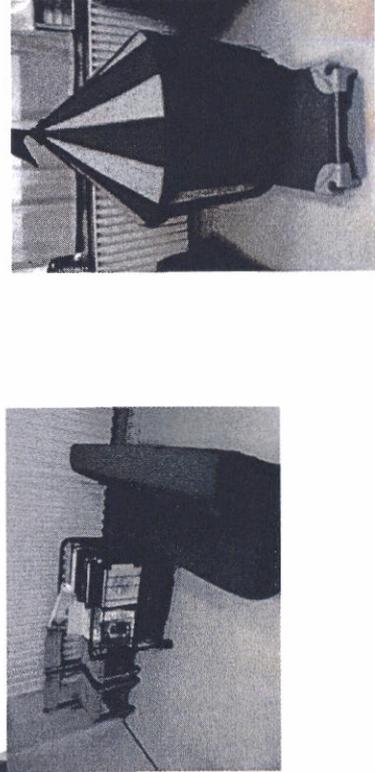
Au début... c'était avant



Densité des équipements

Densité des écrits

Zone d'intériorité, de repos



DOCUMENT 4

Nouveaux rythmes scolaires : les bonnes pratiques en maternelle

[Extraits]

[...] Sur la base des meilleures pratiques identifiées dans différentes écoles, le ministère de l'éducation nationale recommande de porter une attention particulière sur quatre points.

1. Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants : comme cela se pratique habituellement, il convient de coucher l'enfant après le repas sans attendre la fin de la pause méridienne. Il faut permettre aux élèves de dormir pendant une heure trente à deux heures pour satisfaire leur besoin de sommeil. L'organisation de la sieste doit pouvoir se faire avec toute la souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de chaque enfant, qui évoluent entre 2 et 5 ans. La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime, sauf exception, sur d'autres activités.
2. Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école : il convient de favoriser l'identification des lieux par les enfants et de préciser les règles d'utilisation de ces locaux selon les activités et les horaires. Avec les nouveaux rythmes, des intervenants, qui prennent en charge les activités périscolaires, peuvent s'occuper des enfants dans les locaux scolaires. Il est donc nécessaire que les parents et les enfants identifient et connaissent les différentes personnes présentes dans l'école, ainsi que leurs rôles et leurs fonctions.
3. Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire : les enfants ont aussi besoin de connaître les règles de vie de l'école, selon les temps et les lieux. L'appropriation par les enfants de règles bien identifiées et stables selon les temps, les lieux et les personnes, contribue à faire de l'école un lieu d'autonomie et d'épanouissement dans lequel l'enfant peut évoluer en sécurité.
4. Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants : il est souhaitable que les activités périscolaires soient adaptées aux capacités des enfants de 3 à 5 ans, qu'elles préservent des temps calmes ou de repos dont les enfants ont besoin en maternelle, et leur permettent de prendre le temps de jouer, d'observer, d'agir, de manipuler, de lire, de chanter, de rêver... et d'avoir aussi du "temps pour soi".

[Rythmes scolaires] - Brève - 20/12/2013

Site education.gouv.fr

DOCUMENT 5

Entretien de l'environnement - **Techniques d'entretien**
Fiches de préconisation des mesures d'hygiène dans les lieux de vie des
enfants (extrait) - Département du Rhône - CCLIN Sud-Est - 2010

Objectif

Prévenir la transmission des germes par l'entretien des locaux afin de préserver la santé des enfants et des professionnels.

Les locaux sont classés en 3 zones selon le risque infectieux encouru par les enfants et les professionnels.

Mobiliers,
Surfaces hors sol

Dépoussiérage



Zone 1 : essuyage humide, dépoussiérants,
détergents

Zones 2 et 3 : essuyage humide, produits
détergents - désinfectants

Matériel : lavettes à usage unique ou
réutilisables avec entretien en blanchisserie ou
équivalent

Sanitaires,
lavabo, douche,
baignoires, WC

Nettoyage
suivi d'un essuyage
humide avec
désinfectant



Nettoyage avec détergent

Rinçage

Application d'une solution détergente-
désinfectante

**Détartrage des WC 1 fois par semaine au
minimum**

Matériel : lavettes à usage unique ou réutilisables
(changées entre chaque local) avec lavage en
machine

Principes de nettoyage : du « plus propre » vers le « plus sale », du « haut vers le bas »

Sols

Balayage humide ou
nettoyage par
aspiration



Balai trapèze

Gaze à usage unique avec changement entre
chaque local

Gaze enlevée au seuil du local

Zone 1 : Aspirateur muni de filtre à la sortie

Lavage manuel ou
mécanisé (pour les
collectivités)



Lavage toujours précédé du balayage humide
Lavage à plat avec bandeau de sol changé à
chaque local et entretien en machine à 60° ou
90°

Auto laveuse

Traitement spéci-
fique des sols (pour
les collectivités)



Mono brosse et disque correspondant au
matériau (carrelage, résine, métallisation...)

Proscrire éponge et serpillère

Balayage à sec interdit (pour les collectivités) : arrêté du 26 juin
1974, JO du 16 juillet 1974, 7397-7399

The following information is provided for your information and is not intended to constitute an offer of insurance or any other financial product. It is intended to provide you with a general overview of the information that we have received from the relevant authorities. It is not intended to be a substitute for professional advice and should not be relied upon as such. You should seek professional advice before making any decision about whether to purchase any insurance or other financial product. The information is provided on the basis that it is correct and complete at the time of writing. It is subject to change without notice and may be updated from time to time. It is not intended to be a contract and does not constitute an offer of insurance or any other financial product. It is intended to provide you with a general overview of the information that we have received from the relevant authorities. It is not intended to be a substitute for professional advice and should not be relied upon as such. You should seek professional advice before making any decision about whether to purchase any insurance or other financial product. The information is provided on the basis that it is correct and complete at the time of writing. It is subject to change without notice and may be updated from time to time. It is not intended to be a contract and does not constitute an offer of insurance or any other financial product.